

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Toulouse

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale du PLU : DCC du 27/06/2013

- 1^{er} Mise à jour : arrêté du 04/11/2013
- 2^{ème} Mise à jour : arrêté du 26/01/2015
- 1^{ère} Mise en compatibilité : arrêté du 13/10/2015
- 3^{ème} Mise à jour : arrêté du 04/12/2015
- 2^{ème} Mise en compatibilité : arrêté du 04/01/2016

4^e Mise à jour du PLU approuvée par arrêté du 15/03/2016

5 - Annexes

5E - Autres annexes

5E4 - Secteurs d'application de la taxe d'aménagement et de la taxe d'aménagement majorée

Cette 4^{ème} mise à jour du PLU de Toulouse n'intègre que les actes administratifs et juridiques des éléments concernés et la retranscription graphique de ces évolutions sera intégrée dans le cadre de la prochaine procédure d'évolution du document.

toulouse
métropole

Délibération n°DEL-15-612

**Commune de Toulouse - Secteur de Saint-Simon / Lafourquette :
modification du périmètre de la taxe d'aménagement majorée**

L'an deux mille quinze le mardi dix novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	98
Procurations :	30
Date de convocation :	04 novembre 2015

Présents

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE,

	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Gérard ANDRE	Aline FOLTRAN
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Francis GRASS
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Louis MIEGEVILLE
Mme Danielle PEREZ	Josiane MOURGUE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Gilles BROQUERE	Bertrand SERP
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
Mme Véronique DOITTAU	Raymond-Roger STRAMARE
M. Jacques SEBI	Mireille ABBAL
M. Michel FRANCES	Marie-Dominique VEZIAN
M. Thierry FOURCASSIER	Emilion ESNAULT
Mme Dominique FAURE	Philippe PLANTADE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Ghislaine DELMOND
Mme Charlotte BOUDARD	Dorothée NAON
M. Joël CARREIRAS	Pierre COHEN
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Marthe MARTI
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Marie DEQUE	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Mme Christine ESCOULAN	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Mme Julie ESCUDIER	Marc DEL BORRELLO
M. Régis GODEC	Michèle BLEUSE
M. Djillali LAHIANI	Daniel ROUGE
Mme Annette LAIGNEAU	Sacha BRIAND
M. Laurent LESGOURGUES	Damien LABORDE
Mme Brigitte MICOULEAU	Samir HAJIJE
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET
Mme Claude TOUCHEFEU	Isabelle HARDY
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Jacques ROUCH

Délibération n° DEL-15-612**Commune de Toulouse - Secteur de Saint-Simon / Lafourguette :
modification du périmètre de la taxe d'aménagement majorée****Exposé**

Par délibération du 21 novembre 2011, le Conseil de Communauté instaurait, conformément à l'article L331-15 du Code de l'Urbanisme, un périmètre de taxe d'aménagement majorée au taux de 20 % sur le secteur de Saint-Simon / Lafourguette à Toulouse, afin de mobiliser des investissements en terme de renforcement de voiries, de circulations douces, de réseaux et d'équipements publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les assujettis à la taxe d'aménagement majorée (TAM) sont également redevables de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) exigible, quant à elle, au moment du raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif. De fait, le taux de la taxe d'aménagement majorée a été porté au taux de 16 % par délibération du 11 octobre 2012, pour prendre en compte la PFAC.

Au sein de ce périmètre de TAM, deux périmètres de Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE), ont été supprimés par délibération du 30 janvier 2015, dans la mesure où les équipements publics du PAE de Licard-Tucaut, initié en 1997, et de Saint-Simon, datant de 1990, ont été réalisés, et ont basculés automatiquement dans le régime classique de la taxe d'aménagement, dont le taux est à 5 %.

Or, il était précisé, dans la délibération initiale du 21 novembre 2011, que le taux de la TAM serait appliqué une fois l'extinction des périmètres des PAE effective.

Ainsi, le taux et le plan étant modifiables annuellement, conformément à l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, il est proposé par souci d'harmonisation et d'équité, de fondre les anciens périmètres des PAE de Saint-Simon et de Licard-Tucaut, aujourd'hui soumis à la taxe d'aménagement, au sein du périmètre de la taxe d'aménagement majorée afin de supprimer ces enclaves.

De par cette délibération adoptée avant le 30 novembre, cette mesure sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2016 pour tous les pétitionnaires d'autorisations d'urbanisme du périmètre modifié joint en annexe.

La PAE Guilhermy, le PAE du Chapitre et la ZAC des Tibaous, pour leur part, restent exclus de l'application de la TAM dans l'attente de leurs suppressions respectives.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L331-14 et 15,

Vu la délibération du 21 novembre 2011 instaurant un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur le secteur de Saint-Simon / Lafourguette, à Toulouse

Vu la délibération du 11 octobre 2012 modifiant le taux de la taxe d'aménagement majorée pour prendre en compte la création de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC),

Vu la délibération du 30 janvier 2015 de suppression du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Saint-Simon à Toulouse,

Vu la délibération du 30 janvier 2015 de suppression du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Licard-Tucaut à Toulouse,

Vu la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement et Politique foncière du 9 octobre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De rajouter les deux anciens périmètres de Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Saint-Simon et de Licard-Tucaut, au sein du périmètre de la taxe d'aménagement majorée (TAM) de Saint-Simon / Lafourguette, tel que figuré au plan annexé.

Article 2

De dire que les assujettis des deux anciens périmètres de Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Saint-Simon et de Licard-Tucaut, aujourd'hui redevables de la taxe d'aménagement à 5 %, seront soumis désormais aux taux de la taxe d'aménagement majorée (TAM) à 16 %, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Article 3

De reporter, à titre d'information, la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole – Commune de Toulouse.

Article 4

D'afficher la présente délibération, ainsi que le plan annexé, en Mairie de Toulouse, en Mairie annexe de Saint-Simon, ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole.

Résultat du vote :

Pour	128
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 13/11/2015

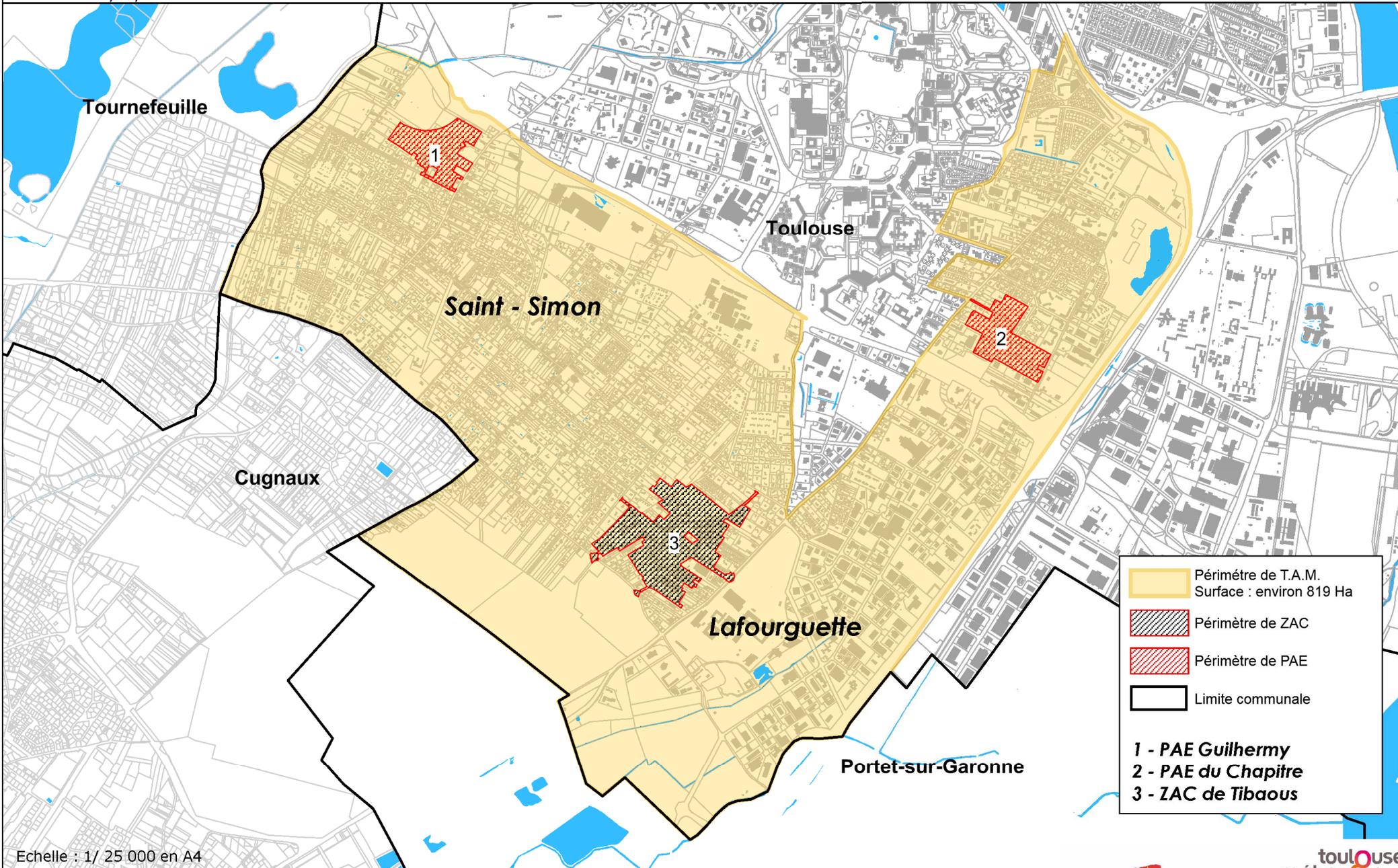
Reçue à la Préfecture le 17/11/2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

PERIMETRE DE TAM SAINT SIMON - LAFOURGUETTE

Réalisé le : 02/09/2015



Echelle : 1/ 25 000 en A4